



DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

**2018 DAC 80** Subvention (28.000 euros) et convention avec l'association M.A.P. – Le réseau des Musiques Actuelles à Paris

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose, dans le cadre de la politique musicale de la Ville de Paris, de bien vouloir apporter votre soutien à l'association M.A.P. – Le réseau des Musiques Actuelles à Paris, présidée par Monsieur Renaud Barillet.

Créée en 2006, l'association a pour objet de regrouper, fédérer, représenter et favoriser la mutualisation des structures musicales parisiennes en permettant la mise en réseau des moyens de compétences, des connaissances et des expériences entre adhérents. Elle réunit des structures de formation, de diffusion, de répétition et d'enregistrement du secteur des musiques actuelles installées dans la capitale. Actuellement, l'association regroupe cinquante-quatre structures parisiennes dont la Bellevilloise, la Java, le Studio des Variétés, Studio Bleu, le Pan Piper, le Studio de l'Ermitage, le Divan du Monde, le New Morning et Radio Campus Paris.

L'action de l'association M.A.P. – Le réseau des Musiques Actuelles à Paris s'inscrit dans la dynamique développée par les réseaux d'acteurs des musiques actuelles franciliens. Depuis de nombreuses années, ces structures concentrent leur réflexion et leurs efforts sur les enjeux de leur secteur d'activité, les expérimentations dans la gestion de problématiques spécifiques au secteur, les concertations avec les acteurs locaux et les opérations favorisant l'émergence des scènes départementales. Par leur rôle structurant, ces réseaux sont devenus des interlocuteurs privilégiés des institutions locales, départementales ou régionales. Ils contribuent à la construction des politiques publiques en faveur des musiques actuelles. L'association M.A.P. participe notamment aux groupes de travail du Conseil Parisien de la Musique et du Conseil de la Nuit.

En 2017, l'association a développé plusieurs opérations en faveur des acteurs parisiens du secteur des musiques actuelles, dont les rencontres MAP'tinale, destinées à confronter des pratiques professionnelles, l'organisation de la septième édition des journées d'information dénommées Jirafe au Centre Fleury Goutte d'Or-Barbara, destinée plus particulièrement aux musiciens émergents, la poursuite de son dispositif d'accompagnement de la scène émergente parisienne le Give Me Five ! ainsi que l'animation de stands et de manifestations à l'occasion de Culture au Quai, de Rock en Seine, de la Journée des Initiatives Musicales Indépendantes et du MaMA. L'association a également participé à plusieurs événements professionnels organisés notamment pendant le Printemps de Bourges.

Compte-tenu de l'intérêt de la démarche de cette association qui vise à fédérer les acteurs des musiques actuelles parisiens, à mutualiser des actions pour favoriser le développement de la scène locale, à participer à la réflexion sur les enjeux du secteur des musiques actuelles et la volonté de la municipalité de contribuer au développement et à la structuration du secteur des musiques actuelles parisien, je vous propose de m'autoriser à signer la convention avec l'association M.A.P. – Le réseau des Musiques Actuelles à Paris qui prévoit l'attribution à celle-ci d'une subvention d'un montant de 28.000 euros au titre de ses activités en 2018.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris.



**2018 DAC 80** Subvention (28.000 euros) et convention avec l'association M.A.P. – Le réseau des Musiques Actuelles à Paris

Le Conseil de Paris,  
siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association M.A.P. - Le réseau des Musiques Actuelles à Paris et lui demande l'autorisation de signer une convention ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bruno Julliard, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association M.A.P. – Le réseau des Musiques Actuelles à Paris, 8 rue Boyer 75020 Paris.

Article 2: Une subvention d'un montant de 28.000 euros est attribuée à l'association M.A.P. – Le réseau des Musiques Actuelles à Paris au titre de ses activités en 2018. SIMPA 40262 - 2018\_03575

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 28.000 euros sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, nature 65748, rubrique 316.